

**MOTION PROPOSÉE PAR LES ÉLUS DE LA COORDINATION RURALE  
RELATIVE A LA BAISSSE DE 15 % DE LA TAXE ADDITIONNELLE A LA TAXE  
FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIÉS (TA-TFNB)**

Les membres de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, **réunis en Session** à Agen le 27 septembre 2019, sous la présidence de Serge Bousquet-Cassagne,

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires ont examiné les points suivants :

**Considérant :**

- que le projet de loi des finances publiques de 2020 prévoit une diminution de 15 % de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti,
- que de trop nombreux agriculteurs affichent des revenus inférieurs à 350 € par mois, aides PAC incluses,
- la baisse des aides PAC,
- la faiblesse des cours mondiaux,
- que le prix du blé a été divisé par 3 en 30 ans et que le chiffre d'affaires d'un hectare de céréales a chuté de 62 % sur cette même période, en monnaie constante,
- que l'endettement des agriculteurs a été multiplié par 3 en 30 ans,

**Considérant** par ailleurs,

- que le prix des intrants a augmenté depuis l'année dernière de 3,4 %,
- que les engrais ont vu leurs prix monter entre janvier 2018 et janvier 2019 de + 10,9 %,

**Demandent** que la Chambre d'agriculture :

- qui n'a pas vocation à vivre de l'impôt, adapte ses dépenses aux ressources disponibles,
- défende les intérêts des agriculteurs et se félicite donc de la baisse de la Taxe foncière sur les propriétés non-bâties, qui induira une baisse de la pression fiscale sur les agriculteurs.

**Mandatent** leur président pour porter ce dossier.

Fait à Agen, le 27 septembre 2019

Le Président

Serge Bousquet-Cassagne



